



XIV | CONFERENCIA DE
MINISTROS DE DEFENSA DE
LAS AMÉRICAS 2019 · 2020
SANTIAGO · CHILE · 2020

DECLARATION DE SANTIAGO

LE 3 DÉCEMBRE 2020

SANTIAGO, CHILI



Les Ministres de la Défense et de la Sécurité ou Equivalents et les Chefs de Délégation participant à la quatorzième Conférence des Ministres de la Défense des Amériques (XIVème CMDA), réunis au moyen d'une vidéoconférence le 3 décembre 2020:

Réaffirmant leur engagement à respecter pleinement la Charte de l'Organisation des États Américains (OEA), ainsi que la Charte Démocratique Interaméricaine et ses valeurs, principes et mécanismes;

Guidés par les principes de Williamsburg, approuvés par la première Conférence des Ministres de la Défense des Amériques (CMDA) en 1995;

Étant entendu que la CMDA a pour objectif fondamental promouvoir la connaissance réciproque, analyse, débat et échange d'idées et d'expériences dans le domaine de la Défense et de la Sécurité ;

Rappelant leur engagement à la Déclaration sur la Sécurité dans les Amériques d'octobre 2003;

Reconnaissant l'importance de la coopération intégrale et conjointe entre les États membres pour relever les défis existants et nouveaux dans notre hémisphère, en matière de Défense et Sécurité.

Considérant les déclarations signées lors des précédentes CMDA et en particulier celle de la XIIIème CMDA, qui s'est tenue à Cancún, Mexico, du 7 au 10 Octobre 2018;

Rappelant qu'au cours de la XIIIème CMDA, les Ministres de la Défense ont convenu de la "Déclaration de Cancún", la création de trois groupes de travail ad-hoc au cours du cycle 2019-2020 de la Conférence, pour la discussion de questions fondamentales pour l'Hémisphère en matière de Défense et de Sécurité;

Reconnaissant que cette année 2020 marque le vingtième anniversaire de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité;



DÉCLARENT:

1. Leur ferme engagement en faveur de la promotion et du renforcement de la paix dans l'Hémisphère, dans le plein respect du Droit International, en particulier du Droit International Humanitaire, du Droit International sur les Droits de l'Homme¹, de la souveraineté de chaque État et en conformité avec la législation interne de chaque pays.
2. Leur volonté de continuer à participer aux Opérations de la Paix et d'aide humanitaire des Nations Unies, par l'intermédiaire des contingents et des experts, tels que les observateurs militaires et des officiers d'état-major, notamment, en conformité aux principes de la Charte des Nations Unies.
3. Leur intention de continuer à soutenir la préservation de l'environnement et la résilience climatique, conformément au cadre juridique de chaque État et dans le respect de leurs souverainetés nationales, en cultivant la conscience environnementale dans les Forces de Défense et de Sécurité, grâce à l'échange d'expériences de bonnes pratiques environnementales applicables au secteur.
4. Leur satisfaction quant aux progrès réalisés pour les États membres² dans la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'Emploi, du Stockage, de la Production et du Transfert des Mines Anti personnelles et sur leur Destruction, dans le cadre des mesures de confiance et de sécurité.
5. Leur volonté d'adopter, de mettre en œuvre et de renforcer les mesures visant à instaurer la confiance mutuelle entre les États membres, en vue de renforcer les relations bilatérales, sous régionaux, régionaux et hémisphériques, en contribuant à la coopération, à la stabilité, à la paix et à la sécurité internationales.
6. Leur inquiétude face à la menace croissante d'intrusions et de cyber-attaques, et la nécessité pour les États membres d'échanger des informations, des politiques et des meilleures pratiques pour protéger les réseaux des nations.
7. Leur volonté de promouvoir des mesures de blocage et d'atténuation de l'impact que la Covid-19 a eu dans l'hémisphère et à la nécessité de se préparer et répondre collectivement aux pandémies pour minimiser les pertes en vies humaines et les impacts économiques qui en résultent, en valorisant les actions menées par les Forces Armées et de Sécurité des États membres dans la lutte contre cette catastrophe de caractère multidimensionnel et qui ont contribué à sauver des milliers de nos citoyens.

¹ Les représentants du Canada, du Chili, de la Colombie, des États-Unis d'Amérique, du Paraguay et de l'Uruguay expriment leur préoccupation pour la situation humanitaire de la République Bolivarienne du Venezuela reflétée dans le report approuvé par le Conseil de Droits de l'Homme des Nations Unies. (A/HRC/45/33), https://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/FFMV/A_HRC_45_33_AUV.pdf

² La République Argentine a présenté sa réserve à l'égard de ce paragraphe, en exprimant que ce point doit être considéré comme le progrès des États membres américains.



8. Leur engagement à impulser des actions coordonnées afin d'empêcher la pêche illégale non déclarée et non réglementée, le braconnage d'espèces sauvages et l'exploitation minière et forestière illégale, en conformité avec la législation interne de chaque pays, conformément aux normes et accords internationaux.
9. Leur préoccupation face à la menace posée par le Crime Organisé Transnational (COT), y compris le trafic d'armes légères et de petit calibre, qui exige une coopération et une coordination permanentes entre les États et les institutions de Défense et de Sécurité dans tout l'hémisphère, tel qu'il est établi par la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée.^{3 4 5}
10. Dans le cadre du vingtième anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, reconnaître le rôle important que les femmes jouent dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix et soulignant qu'il importe qu'elles participent sur un pied d'égalité à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité et qu'elles y soient pleinement associées, et qu'il convient de les faire participer davantage aux décisions prises en vue de la prévention et du règlement des différends.
11. Leur appui au développement continu des capacités professionnelles, civiles et militaires au sein des organismes nationaux responsables de la Défense et de la Sécurité.
12. Leur reconnaissance de l'importante contribution de la société civile et des milieux universitaires à la promotion de la coopération hémisphérique en matière de Défense et de Sécurité.
13. En conformité avec l'article 3, sous-paragraphe f, du règlement de la CMDA, solliciter à l'OEA de mener à bien, par l'intermédiaire du Conseil Interaméricain de Défense et conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale, les activités suivantes:⁶
 - i. Recueillir, partager et archiver les leçons apprises des événements humanitaires dans la région et les communiquer chaque année aux États membres de l'OEA et CMDA.
 - ii. Maintenir des bases de données mises à jour des points de contact pour l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe (HA/DR) et la recherche et le sauvetage (SAR) de chaque État membre de la CMDA, à l'usage des pays qui demandent une assistance.

³ https://www.unodc.org/pdf/crime/a_res_55/res5525s.pdf

⁴ La République Argentine a présenté sa réserve à l'égard de ce paragraphe, parce que cela dépasse les attributions du Ministère de la Défense en conformité avec la législation en vigueur.

⁵ La République du Pérou a présenté sa réserve à l'égard de ce paragraphe, en exprimant que cela doit être entendu en conformité à la législation nationale en vigueur dans chaque État membre.

⁶ La République de Nicaragua a présenté sa réserve à l'égard de ce paragraphe, puisqu'il établit des activités qui dépassent les pouvoirs de la CMDA, où cela constitue un forum politique et dont la finalité exclusive est de promouvoir le partage des connaissances et des expériences en matière de Défense et Sécurité. La CMDA ne dispose pas de pouvoirs pour la mise en place de mécanismes de coordination et opérationnels.



- iii. Recueillir les contributions sur tous les sujets traités lors des conférences spécialisées (Conférence des Armées Américaines, Conférence Navale Interaméricaine, Conférence des Chefs des Forces Aériennes Américaines / Système de Coopération entre les Forces Aériennes Américaines) et la partager lors des rencontres de la CMDA.
 - iv. En coordination avec le Secrétariat Pro-tempore de la CMDA, organiser un exercice de cabinet annuel dans le domaine d'HA/DR.
14. Prendre note des conclusions et recommandations, des trois groupes de travail ad hoc, réunis au cours du cycle 2019-2020 de la Conférence, et :
- i. Appuyer le Mécanisme de Coopération en cas de Catastrophe des pays de la Conférence des Ministres de la Défense des Amériques (MECODE/CMDA), comme moyen de faciliter des informations actuel et fiable sur les capacités d'intervention en cas de catastrophe dans la région et en veillant à ce que l'information soit accessible sur la banque de données du Réseau Interaméricain d'atténuation des catastrophes de l'OEA, au profit de tous les États membres, pour les organismes et de la Communauté des catastrophes naturelles
 - ii. Réaffirmer leur appui à la promotion d'une nouvelle génération de mesures de confiance; en particulier celles liées à la cyberdéfense et au cyberspace, d'intérêt pour la Défense, en remerciant la proposition du Brésil de créer un cadre pour la coopération hémisphérique dans ces deux domaines, dans le cadre des mesures de confiance et de sécurité (MFCS) approuvées par la Commission sur la Sécurité Hémisphérique de l'OEA (OEA/Ser.GCP/CSH-1953/20 révision 1, le 13 mars 2020).
15. Leur remerciement et leur reconnaissance aux États-Unis d'Amérique, à la République du Panama et à la République Dominicaine, pour leur hospitalité et collaboration dans le déroulement des Groupes de Travail Ad-Hoc de cette XIVème CMDA.
16. Confier les mandats suivants à la XVème CMDA, cycle 2021-2022, considérant des résultats des groupes de travail ad hoc ainsi que des propositions particulières des États membres :
- i. Maintenir le fonctionnement du Groupe de Travail "Coopération en matière d'Aide Humanitaire et de Secours en cas de catastrophe (HA/DR)", en remerciant les États-Unis d'Amérique d'avoir offert son auspice pour le développement au cours du premier semestre de 2021. Le G.T. mettra l'accent sur la réponse des institutions de défense des États membres au Covid-19, en discutant des leçons apprises, des meilleures pratiques et de la préparation des forces.
 - ii. Maintenir le Groupe de Travail "La Perspective de Genre en tant qu'axe transversal des Politiques de Défense et de Sécurité"; approuvant son changement de nom en "Femme, Paix et Sécurité", en remerciant l'Argentine d'avoir offert de l'accueillir au cours du second semestre de 2021.

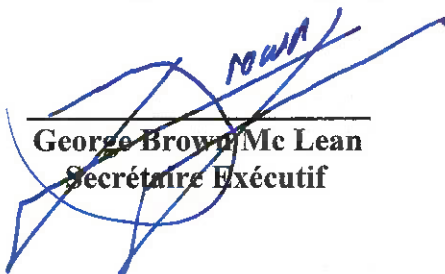


- iii. La création d'un nouveau groupe de travail pour le thème "Cyberdéfense et Cyberspace"; en reconnaissant l'offre de la Colombie de l'accueillir, de manière virtuelle, au cours du deuxième semestre 2021.
17. Réitérer leur engagement à participer aux groupes de travail ad hoc organisés pour le cycle 2021-2022, en vue de parvenir à des accords permettant une coopération et une coordination accrues entre les États membres, afin de contribuer au succès de la XVème CMDA.
18. Annoncer avec satisfaction la désignation du Brésil comme pays hôte de la XVème CMDA, au cours du cycle 2021-2022 et d'accueillir l'offre de la Bolivie pour réaliser le XVIème CMDA au cours du cycle 2023-2024.
19. Leur remerciement et leur reconnaissance au Gouvernement Chilien et en particulier à son Ministère de la Défense Nationale, pour le travail accompli en vue du développement de cette quatorzième CMDA, dans un cycle fortement affecté par l'actuelle urgence sanitaire provoquée par le COVID-19.

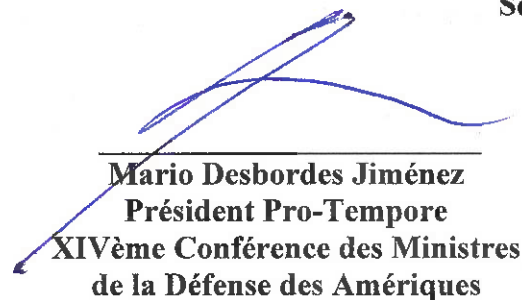
----- // -----

La Présidence Pro-Tempore de la XIVème Conférence des Ministres de la Défense des Amériques qu'elle souscrit, certifie que la présente Déclaration de Santiago a été adoptée à l'unanimité par les États membres participants lors de la réunion de ministres de la XIVème CMDA réalisé par vidéoconférence, le jeudi 3 décembre 2020.

Cette réunion a rassemblé des ministres de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie, de l'Équateur, des États Unis d'Amérique, du Salvador, du Guatemala, d'Haïti, du Honduras, de la Jamaïque, du Mexique, du Nicaragua, du Panamá, du Paraguay, du Pérou, de la République Dominicaine, du Surinam, de Trinidad et Tobago et de l'Uruguay.


George Brown Mc Lean
Secrétaire Exécutif


Cristián de la Maza Riquelme
Secrétaire Général


Mario Desbordes Jiménez
Président Pro-Tempore
XIVème Conférence des Ministres
de la Défense des Amériques